

COMMISSION ÉLECTROTECHNIQUE INTERNATIONALE

(affiliée à l'Organisation Internationale de Normalisation — ISO)

RECOMMANDATION DE LA CEI

INTERNATIONAL ELECTROTECHNICAL COMMISSION

(affiliated to the International Organization for Standardization — ISO)

IEC RECOMMENDATION

Modification N° 1

Novembre 1971

à la Publication 64 (Troisième édition - 1961)

Lampes à filament de tungstène pour l'éclairage général

Les modifications contenues dans le présent document ont été approuvées suivant la Règle des Six Mois

Les projets de modifications étudiés par le Comité d'Experts (PRESCO) furent discutés par le Sous-Comité 34A à la réunion de Tokyo en 1965 et, après avoir été approuvés par le Comité d'Etudes N° 34, furent diffusés en septembre 1967 pour approbation suivant la Règle des Six Mois

Amendment No 1

November 1971

to Publication 64 (Third edition - 1961)

Tungsten filament lamps for general service

The amendments contained in this document have been approved under the Six Months' Rule

The draft amendments prepared by the Experts' Preparatory Committee (PRESCO) were discussed by Sub-Committee 34A at the meeting held in Tokyo in 1965 and, after approval by Technical Committee No 34, were circulated for approval under the Six Months' Rule in September 1967



Droits de reproduction réservés — Copyright - all rights reserved

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé électronique ou mécanique y compris la photocopie et les microfilms sans l'accord écrit de l'éditeur

No part of this publication may be reproduced or utilized in any form or by any means electronic or mechanical including photocopying and microfilm, without permission in writing from the publisher

Bureau Central de la Commission Electrotechnique Internationale

1, rue de Varembe
Genève, Suisse

**MODIFICATION A LA PUBLICATION 64 DE LA CEI:
LAMPES A FILAMENT DE TUNGSTÈNE POUR L'ÉCLAIRAGE GÉNÉRAL**

(Troisième édition — 1961)

Page 14

Les renseignements suivants sont à ajouter

Echauffement du culot

L'échauffement du culot Δt_s est l'accroissement de température de la surface (au-dessus de la température ambiante) d'une douille d'essai normalisée montée sur la lampe lorsque les mesures sont effectuées conformément à la méthode normalisée décrite dans la Publication 360 de la CEI. Méthode normalisée de mesure de l'échauffement d'un culot de lampe

Page 18

Ajouter le paragraphe suivant

10.1 *Echauffement du culot*

L'échauffement du culot des lampes doit être tel que la moyenne générale pour chaque type (à cette fin toutes les lampes du même type ont le même type de culot) n'excède pas la limite donnée dans le tableau ci-dessous lorsque mesuré pendant toute une année pour une usine donnée. L'échauffement du culot sera mesuré conformément à la Publication 360 de la CEI.

Puissance	Limite d'échauffement deg C	
	Culot E27	Culot B22
60	120	125
75	130	135
100	130	135
150	130	135
200	130	
300	130	

Les conditions d'acceptation pour l'essai de lots individuels ou pour la production totale d'un fabricant sont toujours à l'étude

**AMENDMENT TO IEC PUBLICATION 64:
TUNGSTEN FILAMENT LAMPS FOR GENERAL SERVICE**

(Third edition — 1961)

Page 15

Add the following information

Cap temperature rise

The cap temperature rise Δt_s is the surface temperature rise above the ambient of a standard test lamp-holder fitted to the lamp, when measured according to the standard method described in IEC Publication 360, Standard Method of Measurement of Lamp Cap Temperature Rise

Page 19

Add the following Sub-clause

10 1 *Cap temperature rise*

Lamps shall have a cap temperature rise the grand average of which, for each type (for this purpose all lamps of the same type shall have the same type of cap), shall not exceed the value given in the table below, taken over the whole year for a given factory. The cap temperature rise shall be measured in accordance with IEC Publication 360

Rated wattage	Temperature rise limit deg C	
	Cap E27	Cap B22
60	120	125
75	130	135
100	130	135
150	130	135
200	130	
300	130	

Conditions of compliance for tests on individual batches or for the whole production of a manufacturer remain under consideration
